

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 25 février, à 18 Heures, les membres du Conseil Municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur David BAILLEUL, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 19 février deux mil dix, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Monsieur le Maire : Vous n'attendiez plus que moi. Excusez mon léger retard lié à un impondérable, qui comme son nom l'indique ne se prévoit pas.

Je constate que le quorum est atteint. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal. Je propose bien sûr de nommer notre benjamine d'âge Mademoiselle Virginie NORMAND, comme secrétaire de séance et Monsieur Patrice MANCHUELLE, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Je demande à la secrétaire de séance de procéder à l'appel des élus.

Sont présents : Monsieur David BAILLEUL, Maire, Monsieur Benoît VANDEWALLE, Madame Lysiane DEGAND, Monsieur Yves MAC CLEAVE, Monsieur Philippe DEVEYCX, Madame Barbara BAILLEUL-ROCHART, Monsieur Jean-Paul PARENT, Monsieur Laurent VANRECHEM, Madame Delphine LARDEUR, Michaël HENNEBELLE, Adjoints au Maire, Monsieur Jean Pierre DUYCK, Monsieur Marc PRAZ, Monsieur Philippe LIBER, Madame Christine BRETON, Madame Maryline ELOY, Monsieur Bernard MAYEUR, Madame Catherine JOURDAIN, Mademoiselle Valérie PLANTIN, Monsieur Stéphane DEPAUW, Mademoiselle Virginie NORMAND, Monsieur Gaëtan LACASSAIGNE, Monsieur Joël CARBON, Madame Martine SENSE, Madame Catherine DURIEUX, Mademoiselle Emeline MESPLOMB, Monsieur Alexandre DISTANTI, Conseillers Municipaux.

Soit vingt-six membres présents sur trente-cinq en exercice,

Sont absents excusés : Madame Josiane ALGOET (pouvoir à Madame Christine BRETON), Mademoiselle Marion MAC CLEAVE (pouvoir à Monsieur Yves MAC CLEAVE), Madame Virginie VALCKE (pouvoir à Madame Catherine JOURDAIN) Adjointes au Maire ; Madame Hélène ROSE (pouvoir à Monsieur Marc PRAZ), Mademoiselle Jennifer METSU (pouvoir à Monsieur Benoît VANDEWALLE), Monsieur Didier BYKOFF (pouvoir à Monsieur Jean-Paul PARENT), Monsieur André DELATTRE (pouvoir à Monsieur Joël CARBON), Madame Ghylaine RIGAULT (pouvoir à Madame Martine SENSE), Monsieur Eric TOURNEUR (pouvoir à Madame Catherine DURIEUX), Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire : Je vous demande de bien vouloir approuver le procès verbal du dernier conseil municipal c'est-à-dire le celui du 28 janvier. La retranscription de l'intervention des élus n'est évidemment pas terminée, mais vous avez déjà reçu les documents qui sont partis à la Sous Préfecture.

Enfin, permettez-moi de vous demander d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour qui, en nombre de points est court, mais qui sera assez lourd dans les faits puisque l'on parlera du débat d'orientation budgétaire.

Nous avons reçu une réponse au courrier que nous avons conjointement signé tous ensemble au patron de TOTAL. Je viens d'avoir la réponse, étant donné que l'on s'était vu au mois de janvier, qu'on avait signé collectivement cette lettre, je vais vous en reparler si vous le permettez à la fin de ce conseil. Nous avons été, tout un groupe d'élus, d'ailleurs de divers horizons puisque Monsieur LACASSAIGNE était présent dans l'un des bus, nous avons été remettre cette lettre lors de la manifestation TOTAL sur Paris. Comme quoi la lettre est bien arrivée à son destinataire puisque nous avons eu une réponse. Vous verrez que la teneur de cette réponse est un peu dans l'esprit de ce qui se dit aujourd'hui, mais pas avec assez de détails, à mon avis, pour nous permettre d'espérer complètement une reprise industrielle du site.

Y a-t-il des remarques sur l'approbation de ce procès verbal et sur ce rajout de point ? Aucune remarque. Je vous remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2010/02/01 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Monsieur Benoît VANDEWALLE, Adjoint au Maire chargé des Finances et des Technologies de l'information, rappelle au Conseil Municipal que l'action des communes est principalement conditionnée par le vote du Budget Primitif annuel.

Les dispositions de la loi 92 – 135 du 06 Février 1992 font obligation aux communes de plus de trois mille cinq cents habitants de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations de l'exercice à venir
- d'être informée de la situation financière de la commune.

Monsieur Benoît VANDEWALLE, Adjoint au Maire chargé des Finances et des Technologies de l'information, propose d'engager la discussion sur le Débat d'Orientation Budgétaire à partir des données du document transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec leur convocation.

Ce point n'appelle pas de vote.

2010/02/02 : AFFAIRES FINANCIERES : Attribution de subventions à l'association « Bâtisseurs de l'Economie Solidaire » et à l'association « Les Ateliers Cuisine».

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Considérant la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 qui prévoient l'adoption d'une convention d'objectifs entre la collectivité territoriale et l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € (vingt trois mille euros),

Vu le résultat du vote,

Pour : 34 voix, Abstention : 1 voix (Monsieur André DELATTRE),

Article 1 :

DECIDE de voter les subventions :

- A l'association « Bâtisseurs de l'Economie Solidaire » d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).
- A l'association « Les Ateliers Cuisine » d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) + 20 000 € (vingt mille euros) de subvention exceptionnelle.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association « Les Ateliers Cuisine », la convention d'objectifs à intervenir.

Article 3 :

AJOUTE que les dépenses seront imputées aux chapitres et aux natures correspondant du budget communal 2010.

2010/02/03 : AFFAIRES FINANCIÈRES – MARCHÉS ET CONTRATS : Marché 2006.12 – Appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations d'éclairage public et illuminations festives – Avenant N° 3 : prolongation de délais

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 février 2010

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 :

APPROUVE la prolongation du marché 2006.12 pour une période de 5 mois à compter du 1^{er}

février 2010 jusqu'au 30 juin 2010.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3.

2010/02/04 : REGLEMENTATION – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL : Demande individuelle de la Société « DELAHOUSSE TUPPIN AUTOMOBILE » (D.T.A. Dunkerque) – avis consultatif

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu les articles L 3132-3, L 3132-20 du Code du Travail concernant le repos hebdomadaire et l'article R 3132-17 relatif aux autorisations d'extension prévues à l'article L 3132-23 du même code,

Vu l'article L 221.6 du Code du Travail relatif à une dérogation temporaire individuelle,

A la majorité,

Pour : 34 voix, Contre : 1 voix (Monsieur Gaëtan LACASSAIGNE)

Article 1 :

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de la société DTA Dunkerque, pour le dimanche 14 mars 2010.

2010/02/05 : ADMINISTRATION GENERALE : Soutien aux salariés de la Raffinerie des Flandres TOTAL de Dunkerque

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur Michel BENEZIT, Directeur Général de la société TOTAL, à la lettre commune qui avait été faite suite au Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

A la suite de cette lecture, un débat s'engage sur l'attitude à avoir vis-à-vis du conflit et du soutien aux salariés.

De ce débat ressort le souhait unanime du Conseil Municipal de voir, après un arrêt total, redémarrer le site de la Raffinerie des Flandres.